



Les dix dirigeants séparatistes "Ambazoniens" qui vont comparaître devant le tribunal militaire de Yaoundé ce 20 février, ont été enregistrés en tant que Camerounais demandeurs d'asile au Nigéria, a annoncé le bureau du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Cameroun.

Depuis lors, Julius Ayuk Tabe et ses coéquipiers ont nié devant le tribunal leur nationalité camerounaise, affirmant être des citoyens « d'Ambazonie », un pays qui, selon le tribunal militaire de Yaoundé, n'existe pas.

« L'État « d'Ambazonie » n'existant pas juridiquement pour le moment, ces demandeurs d'asile originaires du Cameroun ont été enregistrés en tant que ressortissants camerounais », a déclaré le responsable de l'information du bureau du HCR à Yaoundé, Xavier Bourgois.

Une tâche qui est très attendue devant les tribunaux, les avocats de ces leaders, ayant été chargés par le tribunal militaire de Yaoundé de produire des documents à l'appui de leurs revendications.

L'avocat du Nigéria, Abdul Oroh, a déclaré à la rédaction de 237actu.com, qu'il avait obtenu tous les documents nécessaires confirmant que les leaders séparatistes étaient soit des réfugiés, soit des demandeurs d'asile et qu'ils n'auraient jamais dû être renvoyés au

Cameroun. Il n'a toutefois pas révélé la nationalité sous laquelle ils ont été enregistrés.